

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

MESURES D'URGENCE POUR PROTÉGER NOS ENFANTS ACCUEILLIS EN CRÈCHES
PRIVÉES À BUT LUCRATIF - (N° 702)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 49

présenté par
Mme Céline Hervieu

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« dûment notifiée par les ministres compétents »,

les mots :

« qui lui a été notifiée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.